



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musique

Question écrite n° 23997

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les activités et le financement des théâtres lyriques en région. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui indiquer la répartition des recettes entre les différents financeurs (Etat, communes, regroupements intercommunaux, départements, régions et recettes propres) pour les exercices 1995, 1996 et 1997 pour chacun des 16 établissements régionaux que compte notre pays. D'autre part, il souhaiterait connaître pour chaque opéra, et durant les mêmes années, le nombre de représentations réservées à l'art lyrique, à la musique et à la danse, ainsi que le nombre total d'entrées pour ces représentations.

## Texte de la réponse

Les éléments chiffrés permettant de suivre les financements et les activités des théâtres lyriques en région, organisés, dans leur grande majorité, sous forme de régie municipale, sont délicats à établir. Les données recueillies divergent parfois selon les sources de façon importante et ne permettent pas toujours d'effectuer des comparaisons pertinentes. Les difficultés ont principalement trois origines : la prise en compte dans les budgets municipaux de dépenses induites par le fonctionnement des opéras et valorisées selon des procédures non homogènes, la superposition des budgets artistiques prenant comme référence la saison avec des budgets de fonctionnement rapportés en général à l'année civile, le décompte des charges liées aux collaborations extérieures, notamment celles des orchestres lorsque les opéras ne disposent pas de formations permanentes. La Réunion des théâtres lyriques de France, qui regroupe les théâtres lyriques de production les plus importants, rencontre elle-même de vives difficultés pour tenir à jour des statistiques complètes. Afin d'obtenir à l'avenir un suivi plus fin de ces phénomènes, l'Etat a pris l'initiative de demander à la Réunion des théâtres lyriques de France de mettre en oeuvre une étude générale sur la base d'une méthode rationalisée. Sous ces réserves, les financements et les activités des maisons d'opéra de région (financées par l'Etat et adhérant à la RTL) peuvent être restitués dans les tableaux ci-dessous. Globalement, on constate que la part des financements publics dans le fonctionnement de ces établissements est de l'ordre de 85 %. L'essentiel de la charge repose sur les collectivités locales, en particulier sur les villes (70 %), l'Etat apportant, en ce qui le concerne, 10 % environ des moyens. La mise en place d'une politique destinée à aider les structures les plus complètes à travers la reconnaissance de la qualité « d'opéra national » (dont ont profité à ce jour deux établissements : l'Opéra national du Rhin et l'Opéra national de Lyon) conduit l'Etat à accentuer sa participation en contrepartie d'engagements visant notamment à développer la création contemporaine, à contribuer à l'insertion professionnelle des artistes lyriques et à élargir les activités lyriques en direction de publics nouveaux sur le territoire régional. (voir tableaux dans JO correspondant).

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 23997

**Rubrique** : Arts et spectacles

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 janvier 1999, page 257

**Réponse publiée le** : 31 mai 1999, page 3277